



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 juillet 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 300-3-2022 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 300-2021 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*
- Règlement n° 288-2-2022 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 juillet 2022.

Marie-Josée Charron, greffière